

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 28 NOVEMBRE 2024

N° 42

Ordre du jour joint à la convocation.

- Approbation du compte-rendu du 24 octobre 2024.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre 2024, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARTE Claude adjoints.

Mmes NAGA Cécile, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire, FROMENT Josette, BAILLY Delphine
Mrs BERTEAUX Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, BRANCHE Pascal, , DUSSURGET Jean,
RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, JARNET Ludovic.

Excusés : Mmes ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, Mrs BRANCHE Pascal, THEVENARD Sébastien.

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme BAILLY Delphine.
Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M POMMERUEL Christian.

M BRANCHE Pascal a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Vicat : Avant projet d'extension de la carrière (délibération N°2024-80).

Les élus recevaient en ouverture les responsables de la société Vicat pour une présentation du projet de renouvellement avec extension de la carrière de Chenaval. Le dossier administratif est en voie de finalisation, avec un large volet consacré à la dimension environnementale et paysagère. Le projet tel que présenté prévoit l'exploitation, sur une durée de vingt années, d'un volume estimé à quelque 3 millions de tonnes de cailloux.

Il a été précisé que les conditions d'exploitation resteraient inchangées par rapport à l'état actuel, avec un rythme d'exploitation de 180 000tr/an en moyenne, l'exploitation par tir de mine réguliers, la réception sur site de matériaux inertes pour valorisation dans le cadre du remblaiement et de la remise en état à vocation naturelle, ceci sous contrôle régulier des services de la DREAL. Les échanges ont porté sur la prise en compte du voisinage, avec la demande de création d'une commission de suivi avec le Conseil municipal, pouvant intégrer la participation des riverains. Le volet naturel a

enfin été très développé, la démarche ERC («éviter – réduire – compenser») devant être mise en œuvre. Plusieurs mesures ont été annoncées, comme le défrichement en dehors des périodes de reproduction des animaux, la conservation de zones de quiétudes pour les chamois ou encore la réduction d'impacts: par la mise en place d'une diversité d'habitats: haies, pelouses, falaises, mares, murets, aménagements pour les chauves-souris, etc.

Il a été précisé que dans le cadre de la procédure de renouvellement extension, une réunion publique devra être organisée

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer l'avenant au contrat de forage du 20 janvier 2006 avec la société FONTENAT GRANULATS VICAT – FGV.

1.2. Projet d'aménagement d'un cheminement mode doux Jasseron Ceyzériat (délibération N° 2024-81)

Le projet d'aménagement d'un cheminement mode doux le long de la RD 52, entre Jasseron et Ceyzériat, nécessite un groupement de commandes pour mutualiser les marchés d'études correspondants puisque la réflexion autour de ce projet porte sur la RD 52 et sur les Communes de Jasseron et Ceyzériat.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Commune de Jasseron et la Commune de Ceyzériat dont les modalités de fonctionnement seraient régies par la convention annexée à la présente délibération.

L'objet du groupement est la passation en commun des marchés de prestations intellectuelles suivants : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), topographie, géotechnique, sécurité protection de la santé (SPS) si besoin.

Après concertation entre les parties, il est proposé de désigner la Commune de Jasseron comme coordonnateur du groupement. Il n'est pas prévu de rémunération pour la mission de coordonnateur.

Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- déterminer et valider avec la Commune de Ceyzériat la définition de leurs besoins,
- organiser et mettre en œuvre la procédure de passation des marchés dans le respect de la réglementation liées aux marchés publics.

Chacun des membres du groupement sera chargé de l'exécution de son marché et de son paiement pour les prestations qui lui incombent. Les marchés de chaque membre du groupement seront répartis comme suit : 50 % pour la Commune de Jasseron et 50 % pour la Commune de Ceyzériat.

Une commission technique est désignée pour suivre l'exécution de la convention. Elle sera composée de deux personnes par membre du groupement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- approuve les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure avec la Commune de Ceyzériat ;
- autorise Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

1.3. Régime indemnitaire (délibération N° 2024-84)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres.

Les nouvelles dispositions doivent être mise en application à compter du 01/01/2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les termes du nouveau régime indemnitaire concernant la filière de la police municipale.

II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)

2.1 Salles des familles : présentation de l'avant-projet définitif (délibération N° 2024-82)

Le second point majeur concernait la validation de l'avant-projet détaillé de la salle des familles, avant un dépôt de permis de construire envisagé au cours du mois de décembre. Les débats, conduits par Monsieur Claude Carte, ont mis en avant d'une part les points travaillés par la commission bâtiment pour continuer de faire évoluer le projet sur le plan fonctionnel et d'autre part la qualité de études menées par l'équipe de maîtrise d'œuvre visant à l'exemplarité de cette future construction en structure bois, avec une mention particulière pour le travail des cabinets Caillaud Ingénierie et Chapuis Structures, sous la houlette bien évidemment des architectes du projet, Messieurs Laurent Dosse et Philippe Delers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

-Adopte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente :

- fixant le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre à un montant de 159 222,28 € HT,
- fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 715 000 € HT
- approuvant la phase APD

-Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant,

-Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

2.2 Décision modificative : ajustement des crédits (délibération N°2024-85)

Le conseil municipal adopte la décision modificative autorisant l'ouverture de crédits sur le chapitre 20 dont les crédits sont insuffisants pour mandater la facture du logiciel de planning des salles.

III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)

3.1 Compte rendu de la commission voirie du 09/11

Monsieur Carminati fait le point sur la commission voirie du 09 novembre.

3.2 Projet de réaménagement de l'avenue du Revermont et de ses abords. (délibération N° 2024-83)

Les élus ont ensuite reçu le représentant de la SPL In Terra, M. Guillaume Favre, venu présenter le résultat de la consultation organisée pour les travaux de l'avenue du Revermont, ainsi que des places de Domagne et du cimetière.

Trois offres ont été reçues, pour chaque lot, toutes d'excellente qualité, et au final le mieux disant (40% sur le critère prix et 60% sur le dossier technique) a été retenu.

Le lot 01 VRD a été attribué au Groupement EUROVIA ALPES (mandataire) / RICHARD TP / SOCATRA pour un montant de 1 297 607,90€ HT.

Le lot 02 Paysage et Mobilier Urbain a été attribué au groupement BALLAND (mandataire) / SOCATRA / SOLS CONFLUENCES pour un montant de 526 684,95€ HT.

Après présentation, le résultat a été adopté à l'unanimité.

La séance s'est ensuite poursuivie par la présentation, par l'architecte paysage en charge du projet, M. Franck Violet, de l'ensemble du volet paysager. Il a pu répondre aux questions sur les différents niveaux de prestation et donner le détail des essences retenues pour l'aménagement des massifs et espaces paysagers.

Au cours des échanges, et sur proposition de la commission Travaux dirigée par Alexandre Carminati, le Conseil a enfin validé plusieurs modifications liées aux arrêts de la ligne régulière et des transports scolaires, des modifications faisant suite à un travail engagé en concertation avec les services de Grand Bourg Agglomération.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

4.1 Commission urbanisme du 24/11/2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 30 octobre 2024 de SCI DES SOUDANIERES

Sur un terrain situé 45 route des Soudanières

Parcelle(s) N° 226 Section AD située(s) en zone UXa

D'une superficie totale de 5455 m²

Pour rénovation d'un bâtiment existant

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 22 octobre 2024 de Benjamin MUSEL

Sur un terrain situé 49 chemin de la Croix de Bois

Parcelle(s) N° 51 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 736 m²

Pour modification d'ouvertures et pose de volets roulants

Demande en date du 04 novembre 2024 de Bruno DIAF

Sur un terrain situé 24 rue Joseph Curnillat

Parcelle(s) N° 863 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 989 m²

Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 05 novembre 2024 de Norman RICHARD

Sur un terrain situé 8 rue Joseph Bernier

Parcelle(s) N° 144 Section AL située(s) en zone UAc

D'une superficie totale de 1213 m²

Pour construction d'une piscine

Demande en date du 05 novembre 2024 de la commune de Ceyzériat

Sur un terrain situé En Domagne

Parcelle(s) N° 1979 & 1959 Section A située(s) en zone UE & UXd

D'une superficie totale de 14830 m², pour une division en vue de construire

Demande en date du 07 novembre 2024 de Jean-Camille RYCKEWAERT
Sur un terrain situé 55 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 1112 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 973 m²
Pour pose d'une clôture, remplacement d'un portail

Demande en date du 07 novembre 2024 de Christian POMMERUEL
Sur un terrain situé 198 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 1070 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 976 m²
Pour pose d'une clôture en limite séparative sud-ouest

Demande en date du 13 novembre 2024 de SC LES PLANS
Sur un terrain situé 390 chemin du Closy
Parcelle(s) N° 1072 & 0114 Section ZA située(s) en zone UX'
D'une superficie totale de 4364 m²
Pour création d'un bassin d'ornement sur 100 m²

Demande en date du 18 novembre 2024 de Esef TEKIN
Sur un terrain situé 33 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 1929 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 965 m²
Pour suppression d'une ouverture en façade ouest

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 04 novembre 2024 de SCP VIEILLE, TANDONNET, ADRIEN
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 99 Section AM située(s) en zone 1AU1
D'une superficie totale de 2089 m²

V – Vie scolaire et périscolaire (C TRENTESAUX)

5.1 Commission scolaire du 19/11/2024

Le conseil d'école élémentaire a eu lieu le 8 novembre

Effectifs : actuellement il y a 202 élèves inscrits en élémentaire
Pour la rentrée 2025 les prévisions sont de 207 ce qui n'implique pas d'ouverture de classe pour la prochaine rentrée.

Le projet d'école pour cette année scolaire : Différents et Solidaires

Le 29 novembre l'école organise une manifestation au profit du Téléthon : une vente de balles est prévue sous le préau de l'école puis un parcours sportif aura lieu autour de l'école pour pouvoir jeter sa balle dans un totem et le remplir au maximum. Le départ de cette course sera donné avec un flashmob pour tous. Une vente de gâteaux et une dégustation de vin chaud ou jus de fruit seront proposées.

Projet APS (assistance prévention sécurité) : le régiment médical de la Valbonne avec lequel la commune a signé un partenariat en juin 2023 interviendra dans les classes élémentaires à

leur demande pour une sensibilisation des enfants aux gestes de premiers secours. En complément le SDIS de l'Ain interviendra en 2025 auprès des CM1 et CM2

A la demande des parents et au vu de la gêne occasionnée par la fumée des parents fumeurs aux abords des écoles, la commission scolaire propose la mise en place d'un espace sans tabac à proximité des deux écoles devant les entrées et sorties d'écoles, et le long de l'allée des écoliers. Un arrêté sera pris prochainement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 12 novembre

Effectifs : actuellement 94 élèves sont scolarisés en maternelle soit 27PS 29MS et 38 GS.

Pour la rentrée 2025 les prévisions sont de 86 élèves dû en partie à la baisse de natalité nationale.

A retenir que le seuil de fermeture est à 84 pour 4 classes.

L'école maternelle comprend 4 enseignantes, 6 AESH et 3 ½ ATSEM. A noter que 3 enfants en situation de handicap sont accueillis chaque jour à la cantine et à la garderie.

Dans les sanitaires des travaux de peinture ont été réalisés pendant les vacances : une douche a été installée. 2 ENI ont également été installés dans les classes 2 et 4.

Le soubassement dans la cour de l'école le long de la garderie a aussi été posé pendant les vacances afin de protéger le mur des coups causés par les vélos.

Le projet d'école pour cette année scolaire est un projet « théâtre ».

Le projet cour se poursuit avec la visite d'une cour de récréation restaurée le 10 décembre à Etrez.

VIII – Questions diverses

Prochain conseil municipal

Le jeudi 19 décembre 2024 à 19h30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,